

RÉUNION DU GROUPE CONSULTATIF SUR LE RECOUVREMENT DES COÛTS
16 OCTOBRE 2015, de 10 h à 12 h
280, RUE SLATER – OTTAWA

Participants du Groupe consultatif sur le recouvrement des coûts (GCRC)

Membre	Secteur représenté	Organisation
Peter Poruks	Association nucléaire canadienne	Association nucléaire canadienne
Hamant Becharbhai (par téléconférence)	Réacteurs nucléaires	Ontario Power Generation
Shaun Cotnam	Établissements de recherches et d'essais nucléaires	Laboratoires Nucléaires Canadiens
Kevin Nagy (par téléconférence)	Installations de traitement de l'uranium et mines d'uranium	Cameco
Jackie Kavanagh	Installations de traitement des substances nucléaires	Nordion
Rick DeBruyn (par téléconférence)	Association canadienne de sûreté de la radiographie industrielle (CIRSA)	Aztec Inspection Inc.
Trevor Beniston (par téléconférence)	Substances nucléaires et équipement réglementé (entretien, etc., radio-isotopes/étalonnage)	Stuart Hunt & Associates
Corie Doyle (par téléconférence)	Substances nucléaires et équipement réglementé (exploration gazière et pétrolière)	Schlumberger Canada Ltd.
Dan Stunden (par téléconférence)	Substances nucléaires et équipement réglementé (jauges portatives)	Stantec
Rick Robichaud	Substances nucléaires et équipement réglementé (Association pour la gestion des essais non destructifs – NDTMA)	Team Industrial Services Inc.
Grant Mabee (via téléconférence)	Substances nucléaires et équipement réglementé (jauges fixes)	SGS

Participants de la Commission canadienne de sûreté nucléaire (CCSN)

Liane Sauer	Directrice générale, Direction de la planification stratégique (présidente du GCRC)
Colin Moses	Directeur général, Direction de la réglementation des substances nucléaires (DRSN)
Haidy Tadros	Directrice générale, Direction de l'amélioration de la réglementation et de la gestion des projets majeurs (DARGPM)
Pierre Souigny	Directeur, Division de la comptabilité, des systèmes et des contrôles
Nancy Sigouin	Directrice, Division des systèmes et de la gestion des ressources financières
Pascale Bourassa	Directrice, Division de la coordination de la réglementation des opérations
Tetyana Panichevska	Agente principale de projet, DARGPM

10 h – Ouverture de la séance

INTRODUCTION ET REMARQUES PRÉLIMINAIRES

L. Sauer ouvre la séance et souhaite la bienvenue aux participants. Les participants se présentent.

EXAMEN DU PROCÈS-VERBAL ET DES MESURES DE SUIVI

L. Sauer fait remarquer que le procès-verbal de la dernière réunion a déjà été distribué à tous les membres du GCRC et qu'il est disponible sur le site Web de la CCSN. Elle ajoute qu'à une exception près, toutes les mesures de suivi de la dernière réunion du GCRC sont terminées. La seule mesure non résolue, qui consiste à mettre à jour la liste des membres du GCRC sur le site Web de la CCSN, sera bientôt traitée par L. Brunarski. Un membre du GCRC demande un aperçu des mesures de suivi de la dernière réunion, ce que L. Brunarski fournit.

Mesure (CCSN) : L. Brunarski mettra à jour la liste des membres du GCRC sur le site Web de la CCSN.

GESTION OPÉRATIONNELLE

Le point sur les plans des activités de réglementation

H. Tadros fait le point sur les plans des activités de réglementation (PAR). Elle informe les membres du GCRC que les PAR et les estimations des droits pour l'exercice 2015-2016 ont été transmis à la fin d'avril 2015.

Elle ajoute que les rapports sur le nombre d'activités d'autorisation et de conformité réalisées par la CCSN en 2014-2015 ont été transmis en août 2015 aux titulaires de permis qui paient des droits pour les installations nucléaires de catégorie I et les mines et usines de concentration d'uranium. Selon l'installation, les rapports comprennent le nombre de décisions d'autorisation pour la délivrance de nouveaux permis, les renouvellements de permis et les modifications de permis faites par la Commission ainsi que le nombre d'inspections de type I et de type II réalisées et le nombre d'ordres délivrés.

Elle mentionne que les PAR et les estimations des droits pour 2016-2017 devraient être envoyés à la fin de mars 2016, et ajoute que le format et le niveau de détail demeureront les mêmes que pour les PAR de 2015-2016.

Certains membres du GCRC posent des questions sur les coûts et les types d'activités facturés aux services de soutien interne de la CCSN. N. Sigouin répond que les services de soutien interne incluent des activités telles que les ressources humaines, la technologie de l'information, les installations et l'aménagement. Elle mentionne que les services de soutien interne ne

représentent pas un pourcentage fixe du budget de la CCSN, mais sont plutôt basés sur le nombre d'employés faisant parti des groupes susmentionnés, un nombre qui peut changer annuellement.

P. Souigny ajoute que la CCSN a un objectif pour les services de soutien interne comme pourcentage du budget de la CCSN, mais que des changements peuvent être apportés d'une année à l'autre, par exemple dans le cas des investissements pour la technologie de l'information et les installations.

GESTION FINANCIÈRE

Formules de calcul des droits

N. Sigouin fait le point sur les formules de calcul des droits qui s'appliquent aux installations nucléaires et à l'équipement réglementé de catégorie II, aux services de dosimétrie ainsi qu'aux substances nucléaires et appareils à rayonnement. Elle mentionne que les formules de calcul des droits se composent d'un tarif horaire et d'heures de base et variables.

Le tarif horaire a été augmenté à 255 \$ par heure en 2013-2014. Il était auparavant de 250 \$ en 2012-2013 et de 200 \$ en 2009-2010; 200 \$ étant le tarif initialement établi en 2003-2004. La formule pour calculer le tarif horaire, conformément au *Règlement sur les droits pour le recouvrement des coûts* de la CCSN, est présentée. Le tarif horaire pour 2016-2017 sera publié avant le 1^{er} avril 2016.

En ce qui concerne les heures de base et variables, N. Sigouin indique qu'une augmentation progressive, revue annuellement et ajustée au besoin, a débuté en 2013-2014 pour mieux refléter le niveau d'efforts réglementaires. Une augmentation pour les services de dosimétrie a débuté en 2013-2014 et se poursuivra progressivement jusqu'en 2018-2019. L'augmentation pour les installations nucléaires et l'équipement réglementé de catégorie II a été entièrement mise en œuvre en 2014-2015. L'augmentation pour les substances nucléaires a débuté en 2014-2015 et se poursuivra progressivement jusqu'en 2019-2020. L'augmentation progressive prévue vise à réduire le financement provenant des crédits parlementaires de la CCSN.

Survol financier

N. Sigouin fait un survol financier de la plus récente information sur les droits pour le recouvrement des coûts, présente une projection des droits pour le recouvrement des coûts sur trois ans et compare les prévisions pour les PAR de 2015-2016 et de 2016-2017.

N. Sigouin mentionne que les droits finaux pour 2014-2015 seront disponibles lorsque le Rapport annuel 2014-2015 de la CCSN sera déposé au Parlement, ce qui devrait avoir lieu en janvier 2016. Elle ajoute que les estimations initiales des droits pour 2015-2016 comprennent les augmentations pour les réacteurs de puissance en exploitation, les établissements de recherches et d'essais nucléaires, les installations de traitement de l'uranium, les installations de déchets radioactifs, les mines et les usines de concentration d'uranium ainsi que les déchets de substances nucléaires.

Elle indique que des augmentations dans les PAR sont prévues d'une année à l'autre en raison des augmentations de salaires des employés de la CCSN, mais que la CCSN s'efforce continuellement de faire des gains d'efficacité pour réduire au minimum ces augmentations. Elle ajoute également que des nouveaux diplômés sont embauchés pour une période d'emploi de deux ans afin de renouveler l'effectif de la CCSN et de combler les postes vacants actuels et à venir. Bien qu'aucun emploi ne soit garanti à la fin de la période de deux ans, ces diplômés ont la possibilité de déposer leur candidature lorsque des postes sont affichés.

En réponse à une question d'un membre du GCRC visant à inclure le nombre d'équivalents temps plein (ETP) de la CCSN dans le tableau d'information sur les droits remis lors des réunions du GCRC, N. Sigouin répond que l'information sur les ETP sera incluse dans les présentations futures au GCRC.

Après avoir réitéré qu'on continuera de voir une augmentation progressive des heures de base et variables dans les formules de calcul des droits, P. Souigny répond à une question d'un membre du GCRC en expliquant que l'augmentation ne comble pas entièrement les écarts et que la CCSN surveille la situation afin de déterminer la nécessité d'apporter des ajustements dans l'avenir.

N. Sigouin explique que les différences entre les estimations générales pour les PAR présentées aux membres lors des réunions du GCRC s'expliquent principalement par le moment où elles sont présentées. Elle utilise comme exemple la diminution de 2,8 millions de dollars entre les estimations des PAR de 2015-2016 présentés au GCRC en 2014 par rapport aux estimations de 2015-2016 fournies à la présente réunion. La diminution de 2,8 millions de dollars est largement attribuable à une réduction de 10 postes équivalents temps plein à la CCSN en raison de changements dans l'industrie qui n'était pas connus lorsque l'information sur les PAR de 2015-2016 a été fournie en mars 2014. De plus, N. Sigouin explique que la CCSN cherche continuellement à faire des gains d'efficacité au moyen de divers systèmes de rapports détaillés et de l'examen des budgets non salariaux. Les estimations des PAR approuvées par la direction sont d'abord examinées à de multiples niveaux.

Un membre du GCRC demande si la diminution de 2,8 millions de dollars demeurera en 2016-2017. N. Sigouin répond que puisque le moment est un facteur important dans la fourniture des prévisions, plus la prévision se fait près d'un exercice financier, plus elle sera exacte. N. Sigouin ajoute que la diminution de 2,8 millions de dollars ne peut être pleinement maintenue d'une année à l'autre puisqu'il y a des augmentations annuelles de salaires et de traitement en plus des efforts requis pour régler les titulaires de permis.

N. Sigouin indique que la CCSN a toujours pour objectif de limiter la variabilité à environ 2 à 3 % entre les droits estimés et les droits réels pour les PAR. P. Souigny ajoute que l'information sur les niveaux d'efforts réglementaires prévus dans les PAR est partagée avec les titulaires de permis et qu'il est important pour les titulaires de permis ayant un PAR de maintenir un contact avec les directeurs de programme de la CCSN au niveau opérationnel afin que la CCSN ait la meilleure idée possible des activités qui seront entreprises dans l'exercice financier subséquent.

Garanties financières

P. Souigny fait le point sur les garanties financières pour les substances nucléaires, l'équipement réglementé et les installations nucléaires de catégorie II, mentionnant que les garanties ont bien été mises en œuvre. Il fait remarquer qu'au mois de juillet 2015, tous les 1 403 titulaires de permis qui devaient avoir une assurance totalisant 54 millions de dollars, avaient versé 251 930 \$ pour couvrir la prime annuelle d'assurance et une portion des frais d'administration du programme. Un mois plus tard, en août 2015, environ 2 000 titulaires de permis avaient fourni une reconnaissance ou une contribution pour la responsabilité de garanties financières.

D'après la rétroaction reçue, le modèle d'assurance a offert aux titulaires de permis une stratégie de tarification favorable, le portail Web pour les paiements a été bien accueilli et utilisé pour 46 % des transactions, mais la majorité des titulaires de permis préfèrent encore payer par chèque ou carte de crédit. La CCSN espère voir une augmentation de l'utilisation du portail Web par les titulaires de permis en 2016, car le traitement des paiements par chèque ou carte de crédit augmente les frais d'administration du programme. La CCSN est convaincue que les chiffres augmenteront car les grands titulaires de permis se sont déjà engagés à utiliser davantage le portail.

P. Souigny reconnaît qu'on a dû relever des défis dans la mise en œuvre en ce qui concerne l'exactitude de certains renseignements sur les personnes-ressource, les adresses et les inventaires. Cela a entraîné la rediffusion de certains relevés de garantie financière et de contribution à payer, mais ce problème ne devrait pas se répéter car les agents de permis de la CCSN mettent régulièrement l'information à jour. En outre, certains chèques ont été faits au nom de la CCSN ou du Receveur général du Canada plutôt qu'à Aon, comme il avait été demandé, et le processus de production des relevés, de mise en enveloppe et d'ajout de la bonne adresse exige beaucoup de ressources et peut entraîner des erreurs.

Dans l'ensemble, le programme est un succès et un bon exemple de collaboration entre la CCSN, les titulaires de permis et l'industrie des assurances. La CCSN cherche des occasions d'accroître les efficiences et de réduire les coûts en améliorant les processus internes et en encourageant une plus grande utilisation du portail Web pour effectuer les paiements.

En ce qui concerne les prochaines étapes, les contributions pour avril 2016 seront générées à partir des données de décembre 2015. De plus, en décembre 2015, le personnel de la CCSN sollicitera un mandat devant le Comité de gestion de la CCSN afin de négocier un contrat d'assurance pour 2017-2018. Les éléments à considérer pour 2017-2018 sont d'aligner les paiements de la garantie financière sur les dates d'anniversaire des permis, les alignant ainsi sur les dates d'échéance des droits de permis.

C. Moses mentionne que la CCSN a déployé des efforts considérables au cours de l'été 2015 pour obtenir la conformité des titulaires de permis et qu'il s'attend à voir une plus grande conformité en 2016 et pour les années subséquentes. Il ajoute qu'un avantage de cette initiative a été d'obtenir des titulaires de permis qu'ils passent en revue leurs inventaires et dans certains cas, qu'ils éliminent les sources non utilisées ou non nécessaires.

12 h – L. Sauer remercie les participants et lève la séance.